

12 03 19
MARDI

Une nouvelle loi de transformation du système de santé en débat au Parlement : Quels enjeux pour les établissements et services des territoires ?

Avec la participation de **Bruno DELAVAL**, Président de la commission médico-sociale de la CRSA

Définie par le Gouvernement et se fondant sur l'analyse dressée par le Haut Conseil de la Santé publique sur l'état de santé de la population, la **stratégie nationale de santé 2018-2022** prend la forme d'un projet de loi qui sera présenté au Conseil des ministres du 23 février et soumis au Parlement fin mars.

Nous vous proposons une rencontre de travail **le mardi 12 mars 2019** (09h30-12h00 - Accueil et Relais). Cette rencontre permettra de **revisiter, à la lumière des nouvelles orientations prises par l'état, la façon dont les plans et les schémas vont être mis en œuvre**. Une nouvelle fois, le cadre de la politique de santé évolue et il se confirme que la priorité passe par le développement de politiques ambulatoires et de politiques coordonnées autour des professionnels de santé dans les territoires. Le domicile ou le retour au domicile des personnes les plus fragiles représentent un enjeu pour la structuration locale des établissements et services des champs sanitaire, médico-social et social.

Nous aborderons **le projet régional de santé (PRS) et les plans d'actions qui sont en débat au sein de la CRSA**. En effet, 26 plans d'actions sont en cours de réalisation et sont porteurs de transformation des politiques sociales.

Dans le même temps, nous analyserons **les réorganisations territoriales portées par les pouvoirs publics** qu'il s'agisse des groupements hospitaliers de

territoire (GHT), des plateformes territoriales d'appui, des équipes de soins primaires (ESP), des communautés professionnelles de territoires de santé (CPTS), des pôles de coopération, des contrats locaux de santé (CLS) et des contrats territoriaux de santé mentale (CTSM)... Les outils ne manquent pas !

Vous comprendrez que par ces évolutions structurelles, territorialisées, **la démarche de zonage des professionnels de santé pour les territoires en difficulté**, en vue de répondre au désert de professionnels prend tout son sens.

Nous veillerons également à examiner **les perspectives en matière d'innovation et d'expérimentation dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité Sociale**. Les actions publiques prennent désormais forme dans les coopérations.

Notre réunion a pour objectif d'analyser, dans les perspectives décrites, **la place des acteurs associatifs dans notre système de santé en pleine mutation**.

 **MARDI 12 MARS 2019**

 **09H30 - 12H00**

 **Dans les locaux de l'association Accueil et Relais**
15, rue Camille Corot - 62223 Sainte-Catherine

 **INSCRIPTION EN LIGNE**

Documents à télécharger :

-  [Exposé des motifs - Saisine rectificative \(Art. 18\)](#)
-  [Le texte du projet de loi - Saisine rectificative \(Art. 18\)](#)
-  [Les mesures d'impact de cette réforme](#)

Nous vous transmettrons, dans un second temps, les premières observations et les propositions d'amendements du réseau Uniopss-Uriopss.

Contact :

Noémie LANOE

Chargée de développement territorial

n.lanoe@uriopss-hdf.fr

03 21 71 44 33 - 06 12 36 09 44